



Mairie de
MAULEVRIER SAINTE GERTRUDE
540, rue Saint Léonard
76490

Tél : 02.35.96.25.56
mairiemaulevrier@orange.fr

L'an deux mil vingt et un, le neuf septembre, à 19 h 00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente, en séance *ordinaire*, sous la présidence de Monsieur David MALANDAIN, Maire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 04 septembre deux mil vingt et un.

Étaient présents : Mesdames GRENET Laëtitia, MALANDAIN Monique, PIGNE Nadia, SOUDET Antoinette, et Messieurs GOUPIL Gérard, GUILLET Mathieu, MALANDAIN David, MASCRIER Guillaume, GOSSELIN Edouard

Étaient absents : Madame LEGRAS Maya, excusée et donnant procuration à Madame PIGNE Nadia, Madame BAUDRY Solenne, excusée et donnant procuration à Madame MALANDAIN Monique Monsieur MAROUSE Daniel, excusé et donnant procuration à Monsieur MASCRIER Guillaume, Monsieur BAUDRY Frédéric, excusé.

Monsieur DELAHOULIERE Joffrey est arrivé à 19h20.

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, qui sont au nombre de 10, il a été procédé à la nomination du secrétaire, conformément à l'art. L.2121-15 du Code Général des collectivités territoriales.

Monsieur GUILLET Mathieu a été élu secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 10 juin 2021.
- Délibération révision des tarifs communaux.
- Délibération règlement de location de la salle polyvalente.
- Délibération demande de travaux auprès du SDE.
- Délibération nomination d'un coordinateur pour le recensement.
- Délibération demande d'engagement dans le dispositif « Service civique ».
- Demande de subvention du Secours populaire.
- Point sur le projet « Ecole numérique ».
- Synthèse sur l'élaboration du PLUI.
- Synthèse sur l'audit de sécurité de la D40.
- Synthèse sur la première réunion de l'étude flash pour la rénovation du groupe scolaire.
- Synthèse sur les démarches entreprises concernant le changement du poteau téléphonique de Sainte Gertrude.
- Synthèse des dossiers en cours avec le SDE.
- Célébration des anciens.

Informations :

- Recrutement d'une nouvelle ATSEM.
- Recrutement adjoint administratif.

Propositions :

- Création d'une association du bicentenaire.
- Cérémonie des vœux.
- Date de réunion du plan de sauvegarde communal.
- Questions diverses.

Le compte-rendu du précédent Conseil Municipal a été adopté à l'unanimité.

DL2021-45	Délibération révision tarifs communaux
------------------	---

Madame Monique MALANDAIN explique que les tarifs communaux sont stables depuis 2018 et après un comparatif avec les communes environnantes, bien en deçà de ces dernières.

- Tarifs salle polyvalente : les nouveaux tarifs proposés sont les suivants :

	Eté 01/05 au 30/09		Hiver 01/10 au 30/04	
	Maulévrier	Extérieur	Maulévrier	Extérieur
1 journée	180€	300€	195€	320€
2 jours	250€	400€	275€	440€
Journée supplémentaire	100€	160€	115€	180€
Perte des clés	80€		80€	
Forfait ménage	70€		70€	

Un tarif été et un tarif hiver sont également proposés, les frais de fonctionnement liés à la consommation d'énergie n'étant pas les mêmes selon la saison.

Après délibération le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents accepte l'augmentation des tarifs de la salle polyvalente.

- Tarifs cantine : Inchangés depuis 2018, les tarifs de notre prestataire CONVIVIO ont quant à eux subi une augmentation significative. En effet, la marge bénéficiaire servant à couvrir les frais de fonctionnement de la cantine est passée de 0.62€ en 2018 pour un repas enfant à 0.47€ en 2021. La marge d'un repas adulte est quant à elle passée de 1.30€ en 2018 à 1.16€ en 2021. Les tarifs actuels sont de 3,20€ pour un repas enfant et 4,10€ le repas adulte. Ils passeraient respectivement à 3,41€ le repas enfant et 4,30€ le repas adulte.

Madame Monique MALANDAIN précise que nos tarifs cantine sont nettement moins élevés que dans de nombreuses communes avoisinantes.

Après délibération le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents accepte l'augmentation des tarifs de la cantine.

- Tarifs cimetière : Madame Monique MALANDAIN propose une augmentation de 20€ le tarif des concessions cimetière. L'ensemble du Conseil Municipal estime que cette augmentation n'est pas justifiée. L'augmentation des tarifs cimetière est refusée.

DL2021-46	Délibération concernant le règlement de la salle polyvalente
------------------	---

Madame Monique MALANDAIN procède à la lecture du nouveau règlement de location de la salle polyvalente rédigé par ses soins.

Après lecture, il convient de préciser dans le règlement le nombre de tables et de chaises à disposition.

Résultats du vote :

Contre : **0 voix**

Abstention : **0 voix**

Pour : **13 voix**

La délibération est adoptée.

DL2021-47	Délibération demande de travaux auprès du SDE
------------------	--

Cette demande concerne le déclenchement automatique des éclairages publics au parking de la salle polyvalente ainsi que sur le parking de Sainte Gertrude au niveau du restaurant.

Monsieur Gérard GOUPIL a rendez-vous lundi 13 septembre à 16h sur place avec Monsieur DE-BESQUE afin d'étudier la situation.

Après présentation, le Conseil Municipal approuve cette délibération à l'unanimité.

DL2021-48	Délibération sur la nomination d'un coordonnateur pour le recensement
------------------	--

Le recensement de la population initialement prévu en janvier 2021 a été reporté par l'INSEE en janvier 2022 pour cause de COVID.

A ce titre, il convient de nommer un coordonnateur. Le coordonnateur encadre les agents recenseurs de la commune, supervise l'opération de recensement, met en place la logistique et organise la collecte des informations.

Madame Marjorie MERCIEZ, adjointe administrative, est proposée à cette fonction.

Résultats du vote :

Contre : **0 voix**

Abstention : **0 voix**

Pour : **13 voix**

La délibération est adoptée.

DL2021-49	Délibération demande d'engagement dans le dispositif « service civique »
------------------	---

Monsieur Mathieu GUILLET précise que cette demande émane du personnel de l'école (accompagnement en soutien de Madame Hache pour les grandes-sections, accompagnement à la cantine en réponse à l'augmentation des effectifs et la mise en place d'un deuxième service...)

Le service civique est un dispositif d'encouragement à l'engagement de citoyenneté et de soutien public qui a pour objectif de renforcer la cohésion nationale et de favoriser la mixité sociale et offre la possibilité aux jeunes de 16 à 25 ans de s'engager pour une durée de 6 à 12 mois dans une mission d'intérêt général.

Ce contrat s'établit sur une base de 24h/semaine pour 580€ par mois qui, après financement de l'État, confère un reste à charge pour la commune de 107€.

Les missions seront à définir plus précisément en partenariat avec le personnel scolaire.

Après un débat des conseillers, il est procédé au vote :

Résultats du vote :

Contre : **0 voix**

Abstention : **0 voix**

Pour : **13 voix**

La délibération est adoptée à l'unanimité.

DL2021-50	Demande de subvention du Secours Populaire
------------------	---

Notre commune a été sollicitée par le Secours Populaire de Gonfreville-l'Orcher pour une demande de subvention de 200€.

Monsieur David MALANDAIN procède à la lecture du courrier. Il précise ensuite que le Secours Populaire, du fait de ses différentes actions est une association dont les besoins sont importants et permanents. Quelques personnes bénéficient du soutien du Secours Populaire sur la commune.

Après présentation, le Conseil Municipal approuve cette subvention à l'unanimité.

Contre : **0 voix**

Abstention : **0 voix**

Pour : **13 voix**

DL2021-51	Point sur le projet « école numérique »
------------------	--

Le matériel est commandé pour une livraison, dont les tablettes, prévue courant septembre.

L'installation d'un vidéo projecteur est programmé pour la Toussaint dans la classe de Madame Hache (GS/CP)

Le réseau a quant à lui été amélioré mais subit encore parfois quelques déconnexions.

Le budget concernant ce projet a été renégocié à la baisse en accord avec les enseignantes pour se rapprocher du montant initial prévu et subventionné.

Des ordinateurs recyclés seront fournis par Caux Vallée de Seine en fin d'année.

DL2021-52	Synthèse sur l'élaboration du PLUi
------------------	---

Monsieur Mathieu GUILLET explique qu'une réunion s'est déroulée en juin. L'objectif était de cibler le potentiel foncier de la commune. En effet une concertation est en cours avec les services de l'urbanisme de Caux Seine Agglo dans le cadre du Plan d'Aménagement et de Développement Durable. Le PADD dessine le projet d'urbanisme de la commune dans le cadre de l'élaboration du PLUi. Ce dernier est l'expression de la politique de l'équipe municipale en matière d'aménagement mais doit aussi prendre en compte les directives européennes, le cadre réglementaire national et les documents locaux élaborés à une plus grande échelle tel que le Schéma de Cohérence Territoriale de Caux Seine Agglo.

Un des axes majeurs est la limitation drastique de l'artificialisation des sols en privilégiant la densification plutôt que l'étalement urbain. Par ailleurs il s'agissait aussi de cibler le potentiel de l'enveloppe foncière dans le respect des objectifs du SCoT, soit un maximum de 43 logements pour une enveloppe foncière de 2,1 hectares d'ici 2030. Il est rappelé que ce potentiel prend en compte les 21 futurs logements de Logéal. Il est rappelé aussi, qu'en tant que commune du Parc, les objectifs de limitation de l'artificialisation des sols sont plus restreints.

La commission urbanisme a validé la définition de l'armature en laissant la possibilité de faire évoluer la densité du bâti dans le centre bourg et les hameaux identifiés sans créer d'extension.

Le potentiel foncier, à partir de cette définition, a été répertorié. Il répond aux préconisations du SCoT. Concernant la déclinaison du PADDi, l'équipe en place souhaite garder la possibilité de construire une école en fonction des décisions qui seront prises suites aux différentes études dont celle ordonnée auprès de l'Établissement Public Foncier de Normandie qui s'est porté acquéreur d'un terrain en centre bourg au profit de la commune. Il est rappelé qu'il est aussi souhaité que la commune puisse préempter du domaine foncier pour développer le schéma de défense incendie, élargir certaines voies de circulation pour pallier les difficultés de croisement, développer des liaisons douces...

Le travail se poursuit dans l'élaboration des différentes trames (bleue, verte et noire), le recensement complémentaire des bâtiments à répertorier pour leur intérêt patrimonial, les bâtiments pouvant changer de destination...

Les habitants de la commune ont la possibilité d'avoir accès aux documents de travail sur le diagnostic disponible en Mairie ou sur le site de l'agglomération. Un registre de concertation est à disposition à la Mairie et tout habitant peut y déposer une question ou une remarque. Celles-ci peuvent aussi être envoyées par courrier en Mairie ou à l'agglomération ou par mail aux adresses suivantes : concertation.plui@cauxseine.fr ou concertation.scot@cauxseine.fr

DL2021-53	Synthèse sur l'audit de sécurité de la D40
------------------	---

Afin de sensibiliser le Département, Madame Maya LEGRAS a remonté les demandes ainsi que les inquiétudes des habitants de Sainte Gertrude.

Les actions des élus a permis d'obtenir du Département de Seine-Maritime un audit de sécurité qui a été réalisé par le bureau d'études ASCODE sur la route départementale N° 40, zone bourg cœur de bourg.

Le diagnostic a eu pour objectif de :

- Dresser un état des lieux de la section d'étude.
- Relever l'ensemble de ses dysfonctionnements.

Il en résulte que la zone étudiée est globalement sûre malgré certains points à améliorer, notamment l'entretien de la végétation, les priorités ou la visibilité des panneaux de signalisation.

Concernant la vitesse, les vitesses en infraction relevées sont majoritairement faibles mais restent potentiellement accidentogènes. Le taux d'infraction par rapport au nombre de véhicules passés est, lui, par contre élevé.

Des aménagements provisoires seront mis en place afin de ralentir les véhicules et deviendront définitifs en cas de réels résultats.

DL2021-54	Synthèse sur la première réunion de l'étude flash pour la rénovation du groupe scolaire
------------------	--

Une réunion organisée de concert avec l'Établissement Public Foncier de Normandie s'est déroulée le 23 août dernier. L'objet de cette étude, portée par le cabinet d'architecte Quartier Libre et financée par l'EPF, est d'étudier deux hypothèses concernant le devenir de l'école :

- Une réhabilitation du/des bâtiments actuels avec une réorganisation du site, une reconfiguration de certains bâtiments (démolition, extension notamment).
- La construction d'un équipement neuf sur un site vierge, au nord de Maulévrier Sainte Gertrude, à proximité des opérations de lotissements récentes, sur un terrain constructible au PLU. Dans le cas où une réhabilitation/extension de l'école existante serait trop coûteuse, ce deuxième site d'une superficie de 7 500 m² pourrait être dédié à un programme mixte (école et requalification du bourg).

L'étude Flash doit vérifier la faisabilité de ces deux hypothèses. Pour la deuxième hypothèse, un chiffrage d'un équipement neuf serait attendu. Le diagnostic structure, qui consiste en un examen visuel des bâtiments, donnera de son côté des indications supplémentaires concernant l'état de l'équipement actuel pour étudier la première hypothèse.

Différentes phases d'études sont prévues pour une présentation en octobre et une première phase de lancement en 2022 avec le recours à un Assistant Maîtrise d'œuvre.

DL2021-55	Synthèse sur les démarches entreprises concernant le changement du poteau téléphonique de Sainte Gertrude
------------------	--

Un poteau téléphonique en bois était cassé dans sa partie supérieure. Le haut du poteau étant muni d'une potence retenant plusieurs câbles. Ce fait a été signalé au mois de décembre 2020 à l'opérateur Orange, sans suite.

Un courrier a été envoyé à Monsieur le Préfet le 24 août afin de lui faire part de la situation et de notre impuissance à faire intervenir qui de droit.

Une demande d'arrêté de circulation nous est parvenue le 31 août à la demande de la société SCOPELEC afin de procéder au changement du poteau téléphonique pour le compte d'Orange. L'intervention est à ce jour terminée et le poteau téléphonique changé.

DL2021-56	Synthèse sur les dossiers en cours avec le SDE
------------------	---

- Rénovation du parc éclairage public : les délais sont fixés à fin d'année. Un rendez-vous est fixé lundi 13 septembre à 16h avec M. DEBESQUE.

- Audit déperdition énergétique : Un rendez-vous s'est déroulé ce jour afin d'évaluer la consommation des bâtiments communaux ainsi que les armoires d'éclairage. Les plus importantes consommations énergétiques sont les consommations de gaz de la salle polyvalente et du groupe scolaire. Il serait intéressant de poser un compteur à la salle polyvalente afin de mieux analyser les consommations de façon plus distincte. La mairie représente 10% des charges d'énergie, 29% sont consacrés à l'éclairage public.

- Il pourrait être envisageable à moyen ou long terme de prévoir quelques travaux tels que l'enterrement de lignes électriques ou l'éclairage de nouvelles zones.

DL2021-57	Délibération concernant la célébration des anciens
------------------	---

Monsieur David MALANDAIN présente les possibilités envisagées pour célébrer les aînés de la commune.

Le contexte sanitaire étant toujours compliqué à ce jour, l'organisation d'un repas est, de l'avis de la plupart des élus présents, difficilement envisageable.

Deux solutions alternatives sont envisagées :

- Paniers garnis d'un producteur local
- Chèque cadeau dans des enseignes locales

Résultats du vote :

Panier garni

Pour : 0
Contre : 13
Abstention : 0

Chèque cadeau

Pour : 13
Contre : 0
Abstention : 0

Le chèque cadeau dans des enseignes locales est voté à l'unanimité. Un budget de 20,00€ par personne est fixé.

Questions diverses

- Recrutement d'une nouvelle ATSEM : Après avoir reçu énormément de candidatures, et procéder aux entretiens de recrutement, Madame Carole DUCHESNE rejoint l'équipe pédagogique au poste d'ATSEM, en remplacement de Madame Fanny HURE.

- Recrutement Adjoint administratif : Le recrutement est toujours en cours, faute de candidature satisfaisante. La mairie de Saint Arnoult vient de procéder au même profil de recrutement et propose de nous fournir les CV non retenus.

- Création d'une association du bicentenaire : Dans le cadre de la célébration du bicentenaire de l'union de Maulévrier et de Sainte Gertrude, la création d'une association est envisagée. Cette association aurait pour objectif de lever des fonds afin de financer le livre créée à cette occasion. Cette création devrait intervenir courant janvier 2022. Reste à définir les membres qui la compose en y impliquant des habitants de la commune.

- Cérémonie des vœux : Cette cérémonie est à harmoniser avec les représentants des communes environnantes. Monsieur David MALANDAIN souhaite innover cette cérémonie et demande au Conseil Municipal de réfléchir sur ce sujet.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est close à 23h20.

MALANDAIN David

GUILLET Mathieu

GRENET Laëtitia

MALANDAIN Monique

MASCRIER Guillaume

GOUPIL Gérard

BAUDRY Frédéric
(Absent)

Baudry Solenne

SOUDET Antoinette

MAROUSE Daniel

DELAHOULIERE Joffrey

PIGNE Nadia

LEGRAS Maya
(Procuration à Guillaume
MASCRIER)

GOSSELIN Edouard
(Procuration à Mathieu
GUILLET)

